Mariage annulé en France: la ministre de la Justice huée à l'assemblée

03/06/2008 à 23h45

La ministre française de la Justice Rachida Dati, contestée au sein même de son camp, a défendu mardi à l'Assemblée nationale sa position isolée sur l'annulation d'un mariage par la justice pour mensonge de l'épouse sur sa virginité, déclenchant les huées des élus de gauche.

Réitérant son refus de condamner cette décision de justice très critiquée par toute la classe politique et de nombreuses associations, Mme Dati a toutefois demandé lundi au parquet général de faire appel du jugement d'un tribunal de Lille (nord), qui a annulé un mariage parce que la mariée musulmane avait menti sur sa virginité.

Le parquet général de Douai (nord) a indiqué mardi que le procureur de Lille avait interjeté appel et dit "espérer" voir fixée en juin la date du nouveau jugement.

Interpellée à l'Assemblée nationale lors des questions au gouvernement, la Garde des Sceaux, a défendu sa position initiale, déclarant penser "à cette jeune femme qui est concernée par le jugement. C'est un sujet très grave qui concerne sa vie, qui concerne sa liberté, qui concerne son intimité".

suite